

Un moyen de transport de produits dangereux considéré comme sûr mais une accidentologie encore beaucoup trop importante, des réseaux relativement âgés, un développement pas toujours maîtrisé de l'urbanisation autour des canalisations, une connaissance insuffisamment partagée de l'emplacement des canalisations...

La réglementation sur les canalisations de transport de produits dangereux et de distribution du gaz, a beaucoup évolué depuis 2006. Ces évolutions concernent principalement les textes (dont certains sont encore en cours d'élaboration) concernant la sécurité des réseaux de transport (construction, études de sécurité, surveillance...), la sécurité des travaux effectués à proximité (SIG, guichet unique), le porter à connaissance dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les différents acteurs, exploitants de réseaux de canalisations, entreprises effectuant des travaux, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre (communes, administrations...), seront de plus en plus impliqués dans la prévention des risques inhérents à ce mode de transport.

Il est donc nécessaire de développer la sensibilisation, l'information et la formation sur ce thème.

Les SPPPI (secrétariat permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels) ont travaillé avec les différents acteurs impliqués sur ce sujet, tout en s'appuyant sur le retour d'expérience sur des actions déjà engagées ailleurs en France avec les CNFPT, l'ICSI, Amaris, le SPPPI Côte d'Opal-Flandres, la DREAL, le ministère, et d'autres acteurs.

### Inscription sur internet

(nombre de places limité)

[www.rhone-alpes-grenoble.cnfpr.fr](http://www.rhone-alpes-grenoble.cnfpr.fr)  
pour la journée à Bourgoin-Jallieu

La participation à la journée d'information est gratuite, déjeuner compris ; les frais de déplacement sont à la charge de l'employeur.

adresse postale :

**Délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT**

Domaine universitaire

440 rue des Universités BP 51

38400 Saint Martin d'Hères cédex



TRAVAUX A PROXIMITE DES CANALISATIONS  
Nouvelles responsabilités des collectivités et des entreprises

« Vigilance de tous »

**mardi 23 octobre 2012**  
**au Lycée Gambetta**  
**14 avenue Gambetta**  
**38300 BOURGOIN-JALLIEU**

avec la participation de GRDF, GEG et de la FRTP



## Programme

### Les organisateurs et les partenaires des journées d'information

- **CNFPT Rhône Alpes** (centre national de la fonction publique territoriale)
- **DREAL Rhône Alpes** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- **SPIRAL** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise)
- **SPPPY** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise)
- **ICSI** (institut pour une culture de sécurité industrielle)
- **AMARIS** (association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs)
- **GRDF** (gaz réseau distribution France)
- **GEG** (gaz électricité de Grenoble)

et

la **fédération régionale des travaux publics**,  
les entreprises **Total, SPMR** (société du pipeline  
du méditerranée Rhône), **GRT Gaz, Arkema** et **Perstorp**



### Animation de la journée : ICSI

Matinée : 9h15 à 12h30

8h45 : accueil

**9h15 : introduction et présentation générale de la journée** : CNFPT, DREAL et SPPPY

**9h30 : évolution de la réglementation des travaux à proximité des réseaux et de la sécurité des canalisations de transport et de distribution.**

**Situation des canalisations en Rhône-Alpes** :  
Ministère chargé de l'écologie et DREAL Rhône-Alpes

**10h30 : questions, échanges\*** avec les participants

10h45 : *Pause*

**11h00 : présentation du guichet unique national et de la cartographie des réseaux** :  
Sogelink

**12h00 : questions, échanges\*** avec les participants

12h30 : *Pause déjeuner*

## Programme

Après-midi : 14h00 à 16h30

**14h00 : présentation de la Procédure Gaz Renforcée** : SDIS 38

**14h30 : comment prendre en compte l'évolution réglementaire et la prévention des risques - regards croisés** avec le point de vue de :

- des entreprises de travaux publics (FRTP)
- des collectivités territoriales (élu d'AMARIS et représentant de l'AITF)
- des exploitants de réseaux (transporteurs et distributeurs)

**16h00 : questions et échanges\*** avec les participants - 20 min

**16h20 : synthèse et perspectives**

Clôture de la journée à 16h30

*\* possibilité de poser des questions par écrit lors de son inscription*

